



MRC DE DEUX-MONTAGNES

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

228 P NP **DM31**

Projet de modernisation des débarcadères de la
traverse d'Oka

Le 2 juin 2006

Oka

6211-04-037

Monsieur Qussai Samak, Président de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec G1R 6A6

Objet : Traverse d'Oka - Projet de modernisation

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la résolution 2006-086 adoptée lors de l'ajournement de l'assemblée
ordinaire du 26 avril 2006 concernant l'objet en titre.

Espérant le tout conforme, recevez nos meilleures salutations.

La Directrice générale,

pour, Nicole Loiselle, Urb.
NL/ jd

p.j.



MRC DE DEUX-MONTAGNES

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES DU 26 AVRIL 2006, TENU LE 9 MAI 2006.

Étaient présents à l'assemblée ordinaire

M. Claude Carignan, préfet-suppléant
M. Marc Lauzon, conseiller
M. Denis Lavigne, conseiller
Mme Sonia Paulus, conseillère
M. Jacques Séguin, conseiller

Lesquels FORMENT QUORUM sous la présidence de Monsieur Yvan Patry, Préfet.
Mme Nicole Loiselle, Directrice générale est présente.

ADVENANT 9h40 M. le Préfet Yvan Patry déclare l'assemblée ouvert

TRAVERSE D'OKA – PROJET DE MODERNISATION, AUDIENCES DU BAP

RÉSOLUTION : 2006-086

Il est PROPOSÉ par M. Claude Carignan APPUYÉ par M. Marc Lauzon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC appuie le projet de modernisation de la Traverse d'Oka tel que soumis par M. Desjardins aux motifs suivants :

- la traverse d'Oka est la seule porte d'entrée fluviale sur le territoire de la MRC;
- la Traverse d'Oka est un mode alternatif et complémentaire de transport lequel permet à plusieurs navetteurs de réduire considérablement la distance et le temps de parcours pour passer d'une rive à l'autre du Lac des Deux Montagnes;
- en permettant de réduire le temps et la distance de parcours des navetteurs, on peut émettre l'hypothèse que cette dernière permet un certain nombre de gains environnementaux notamment au chapitre des gaz à effet de serre;
- la Traverse permet à certains excursionnistes de vivre une expérience agrotouristique, récréotouristique voire même culturelle et de ce fait, elle génère des retombées économiques significatives pour plusieurs entrepreneurs et artisans;
- la Traverse existe depuis le début du siècle et en ce sens ce n'est pas une nouvelle activité ou un nouveau projet Les travaux de modernisation sont nécessaires puisque cette dernière dans sa forme actuelle ne rencontre plus les exigences minimales de sécurité imposées en matière de navigation par les autorités compétentes sur le lac des Deux Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 10 MAI 2006

Nicole Loiselle, Directrice générale